

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

	Numéro fiscal (C) : Référence de l'avis :	Votre situation – MONTANT À PAYER	
	Numéro de propriétaire : Débiteur(s) légal(aux) :	Au plus tard le 15/10/2019	812,00 €
75024			
	Numéro de rôle : Date d'établissement : Date de mise en recouvrement :		

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le **01/10/2019**, sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

🖘 Sur impots.gouv.fr: Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

□ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 034* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2 Par téléphone :

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :

Pour obtenir des réponses plus détaillées : Sur le paiement de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PARIS 13E MAISON BLANCHE

101 RUE DE TOLBIAC - 75630 PARIS CEDEX 13

Tél: 01 80 98 50 99

*(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département :

🖙 Sur place 🖫

Commune:

TF 2019		Commu	ne	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe o	rdures gères	Taxe GEMAPI		Total des cotisations
	Taux 2018	13,50	%	%	%	%	0,647 %	6,2	1 %		%	
	Taux 2019	13,50	%	%	%	%	0,632 %	6,2	1 %	0,00717	%	
	Adresse											
	Base ①	3817					3817	381	7	3817		
S	Cotisation	515					24	23		0	- 1	776
âtie	Cotisation lissée ②	0.0							•			710
Propriétés bâties	Adresse										\rightarrow	
iété	Base ①											
点												
핕	Cotisation											
	Cotisation lissée ②			-								
	Cotisations 2018	505					24	23	2			
	Cotisations 2019	515					24	23	17			776
	Variation	+1,98	%	%	%	%	0 %	+2,1	6 %		%	
_		Commune		Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Char d'agric		Taxe GEMAPI		Total des cotisations
	Taux 2018		%	%	%	%	9/		%		%	
S	Taux 2019		%	%	%	%	9/	,	%		%	
Propriétés non bâties	Bases terres Non agricoles											
non	Bases terres agricoles											
tés	Cotisations 2018											
rié	Cotisations 2019											
o D	Variation		%	%	%	%	9/	5	%		%	
죠	Dé	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles		Caisse d'assurance des accidents agricoles			
ase	État							Droit p	roportion	nel :		
Base	Collectivité							Droit fi	xe:			
epui	s 2019. la Ville de Pari	is se substiti	ue à la	commune et au d	département de P	aris. Les	Facia da castia	. de le 6:ee		to leads		
Depuis 2019, la Ville de Paris se substitue à la commune et au département de Pari taux 2018 ainsi que les cotisations 2018 de la commune et du département sont dor fusionnés dans la colonne «Commune» pour permettre la comparaison avec le taux cotisation 2019. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 7 € et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 8 €.						donc	Frais de gestion de la fiscalité directe locale					36
						UN 2010 GL 10	Dégrèvement H	labitation p	rincipale			
							Dégrèvement JA État					
Le versement net de la VIIIe de Paris au fonds de solidarité de la région IIe-de-Fran s'élève à 197 918 564 €.							Dégrèvement JA Collectivité					
					Montant de votre impôt :					812		
									-			